

REGLEMENT CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL

1. PREAMBULE

La FFA reconduit pour cette saison, un Challenge National des Cross-country à label dénommé "CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL".

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

2. OBJECTIFS

- Coordonner le calendrier des cross labellisés de la saison hivernale française.
- Susciter un renouveau du cross au sein des clubs
- Créer une émulation entre les athlètes de cross-country français

3. COORDINATION

La coordination sera assurée par la CNCHS et le département évènementiel et compétition de la FFA.

4. DECISION DE LA FFA

La FFA informera chaque candidat organisateur de la suite réservée à sa demande de label.

5. DEFINITION DU CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL

5.1. Le Cross Country Tour National est un challenge regroupant l'ensemble des cross à labels régional et national FFA ainsi que les championnats de France de Cross-Country. Les labels sont attribués en fonction des critères suivants :

- répartition géographique
- répartition calendaire
- nombre de participants
- notoriété
- antériorité
- rapports d'arbitrage

Seuls les Cross Longs (Elite ou AS Hommes et Femmes) sont pris en compte dans les épreuves comptant pour le classement du Cross Country Tour National.

6. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

6.1. Les Cross du "Cross-Country Tour National"

Seuls les cross labellisés ouvriront droit pour les athlètes à l'attribution de points, ainsi que les Championnats de France.

- Des coefficients sont affectés au barème de points selon le niveau du cross :

Niveau du label Cross	Coefficients
Sans label	Ne comptabilise pas pour les challenges FFA
Label Régional	3
Label National	10
Championnats de France	10

- Dans chacun de ces cross, les athlètes français (ou athlètes étrangers licenciés dans un club français) marqueront les points selon le barème suivant :

Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes	
1 ^{er} licencié	120 points	27 ^{ème} licencié	74 points	53 ^{ème} licencié	48 points	79 ^{ème} licencié	22 points
2 ^{ème} licencié	115 points	28 ^{ème} licencié	73 points	54 ^{ème} licencié	47 points	80 ^{ème} licencié	21 point
3 ^{ème} licencié	110 points	29 ^{ème} licencié	72 points	55 ^{ème} licencié	46 points	81 ^{ème} licencié	20 points
4 ^{ème} licencié	107 points	30 ^{ème} licencié	71 points	56 ^{ème} licencié	45 points	82 ^{ème} licencié	19 points
5 ^{ème} licencié	104 points	31 ^{ème} licencié	70 points	57 ^{ème} licencié	44 points	83 ^{ème} licencié	18 points
6 ^{ème} licencié	101 points	32 ^{ème} licencié	69 points	58 ^{ème} licencié	43 points	84 ^{ème} licencié	17 points
7 ^{ème} licencié	98 points	33 ^{ème} licencié	68 points	59 ^{ème} licencié	42 points	85 ^{ème} licencié	16 points
8 ^{ème} licencié	96 points	34 ^{ème} licencié	67 points	60 ^{ème} licencié	41 point	86 ^{ème} licencié	15 points
9 ^{ème} licencié	94 points	35 ^{ème} licencié	66 points	61 ^{ème} licencié	30 points	87 ^{ème} licencié	14 points
10 ^{ème} licencié	92 points	36 ^{ème} licencié	65 points	62 ^{ème} licencié	39 points	88 ^{ème} licencié	13 points
11 ^{ème} licencié	90 points	37 ^{ème} licencié	64 points	63 ^{ème} licencié	38 points	89 ^{ème} licencié	12 points
12 ^{ème} licencié	89 points	38 ^{ème} licencié	63 points	64 ^{ème} licencié	37 points	90 ^{ème} licencié	11 point
13 ^{ème} licencié	88 points	39 ^{ème} licencié	62 points	65 ^{ème} licencié	36 points	91 ^{ème} licencié	10 points
14 ^{ème} licencié	87 points	40 ^{ème} licencié	61 points	66 ^{ème} licencié	35 points	92 ^{ème} licencié	9 points
15 ^{ème} licencié	86 points	41 ^{ème} licencié	60 points	67 ^{ème} licencié	34 points	93 ^{ème} licencié	8 points
16 ^{ème} licencié	85 points	42 ^{ème} licencié	59 points	68 ^{ème} licencié	33 points	94 ^{ème} licencié	7 points
17 ^{ème} licencié	84 points	43 ^{ème} licencié	58 points	69 ^{ème} licencié	32 points	95 ^{ème} licencié	6 points
18 ^{ème} licencié	83 points	44 ^{ème} licencié	57 points	70 ^{ème} licencié	31 point	96 ^{ème} licencié	5 points
19 ^{ème} licencié	82 points	45 ^{ème} licencié	56 points	71 ^{ème} licencié	30 points	97 ^{ème} licencié	4 points
20 ^{ème} licencié	81 points	46 ^{ème} licencié	55 points	72 ^{ème} licencié	29 points	98 ^{ème} licencié	3 points
21 ^{ème} licencié	80 points	47 ^{ème} licencié	54 points	73 ^{ème} licencié	28 points	99 ^{ème} licencié	2 points
22 ^{ème} licencié	79 points	48 ^{ème} licencié	53 points	74 ^{ème} licencié	27 points	100 ^{ème} licencié	1 point
23 ^{ème} licencié	78 points	49 ^{ème} licencié	52 points	75 ^{ème} licencié	26 points	101 ^{ème} licencié	1 point
24 ^{ème} licencié	77 points	50 ^{ème} licencié	51 point	76 ^{ème} licencié	25 points	102 ^{ème} licencié	1 point
25 ^{ème} licencié	76 points	51 ^{ème} licencié	40 points	77 ^{ème} licencié	24 points	Etc	1 point
26 ^{ème} licencié	75 points	52 ^{ème} licencié	49 points	78 ^{ème} licencié	23 points		

Tous les licenciés compétition marquent au moins 1 point dans les cross labellisés.

7. CLASSEMENT DES ATHLETES

7.1. Classement final

Le classement final est fondé sur les 4 meilleurs scores obtenus lors des courses du Challenge (label régional ou national) augmentés de celui obtenu lors des Championnats de France. Ces scores sont multipliés par les coefficients correspondants au niveau du label (cf 6.1).

Pour prétendre aux prix attribués, les athlètes doivent participer **au minimum** à 4 cross labellisés.

Les vainqueurs du Challenge seront ceux qui auront obtenu le meilleur score total (4 cross + le CF).

Si à l'issue de la saison, plusieurs athlètes totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par leur classement des Championnats de France.

7.2. Dotations

Les cinq premières femmes et les cinq premiers hommes du challenge recevront les dotations prévues par la circulaire financière à paraître.

Les récompenses seront remises lors d'une cérémonie en fin d'année. Seuls les athlètes et représentants de club présents à celle-ci pourront recevoir de leur récompense.

7.3. Diffusion des résultats

Le classement du Challenge paraîtra dans les 3 jours qui suivent la réception des résultats au département des compétitions. Ils seront disponibles sur le site Internet de la FFA: www.athle.fr. Les organisateurs des courses comptant pour le Challenge sont invités à envoyer par email leurs résultats au format nxtr le jour-même ou le lendemain de leur épreuve à resultat.cnchs@athle.fr

7.4. Réclamation

En cas de contestation d'un ou des résultats, une réclamation peut être déposée auprès de la CNCHS dans les 72 heures suivant la parution des résultats de chaque épreuve sur le site Internet fédéral. Le bureau de la CNCHS est seul compétent à trancher le litige et sa décision est sans appel.

8. CONTACTS

Pour toute information concernant le Challenge, merci de contacter le Département des Organisations Sportives

- par téléphone au 01.53.80.70.00 ;
- par fax : 01 45 81 44 66 ;
- ou par mail : cnchs@athle.fr